Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Préavis d'une location d'appartement

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis actuellement employée en CDD, ce CDD ne possède pas de date fin réelle, c'est indiqué comme date de fin :"le présent contrat prendra fin au retour de Mme X". Cette personne est actuellement en congés parental, nous ne savons pas si elle revient ou non.

Ma question est : Est ce que le temps de préavis de mon appartement peut être ramené à un mois au lieu des trois mois habituel, si mon CDD prend fin ?

Merci de votre aide, Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Vous aurez droit à un mois de préavis pour votre bail d'habitation dès lors que votre CDD aura pris fin, conformément à l'article 15 de la Loi du 6 juillet 1989 et de la jurisprudence selon laquelle:

"La non reconduction du contrat de travail à durée déterminée d'un locataire lui permet de bénéficier du préavis réduit à un mois (Cour de Cassation 3ème chambre civile, 8.12.99).

Bien cordialement.